



LEADER 2014-2020- GAL Sud Guyane

COMITE DE PROGRAMMATION N°5

du Groupe d'Action Locale Sud Guyane

11 mai 2019 à Papaïchton

Compte-rendu

Participants

Structures et/ou personnes qualifiées		Représentants (titulaire/suppléant)	Présence	Vote
Collège public	Commune de Saül	CHARLES Marie-Hélène Maire de Saül (titulaire) YA Kong Conseillère municipale (suppléante)	Excusées	/
	Commune de Papaïchton	BAKAMAN Paul, Conseiller spécial (titulaire) DJANI Emilie, Conseillère municipale (suppléante)	Titulaire Suppléante	1
	Commune de Maripa-Soula	ATIA Joseph, Conseiller spécial (titulaire) ABLANC Christophe, Conseiller spécial (suppléant)	Titulaire	1
	Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG)	DOLIANKI Paul, Elu communautaire (titulaire) ABIENSO Marie-Thérèse Elue communautaire (suppléante)	Excusés	/
	Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)	DJANI André, Elu CTG (titulaire) JOSEPH Anne-Gaëlle, Elue CTG (suppléante)	/	/
	Parc amazonien de Guyane (PAG)	DEIE Jules, Représentant des collectivités territoriales et de leurs groupes (titulaire) BELLARDIE Tristan, 2ème vice-président du PAG, Représentant des associations (suppléant)	Titulaire	1
Collège privé	CHARPENTIER TITY Arnaud, chargé de mission accompagnement et financement à la création d'entreprise - Initiative Ouest Guyane (IOG) à Saint Laurent du Maroni (titulaire)		Titulaire	1
	TANI Eric, Chef d'entreprise Mapa Services à Maripa-Soula (titulaire)		Excusé	/
	PENON Lawa Cérol, Agriculteur à Maripa-Soula (titulaire)		Excusé	/
	GOUDOT Jean-Paul, Gérant Les carbets du bord à Saül (titulaire)		Excusé	/
	YA Siong, Présidente de l'association Panga à Saül (titulaire)		Excusée	/
	BAGADI Gabriel, Chef d'entreprise Bagadi Gabriel Ets. à Papaïchton (titulaire)		Titulaire	1
	OPOYA Aïmawalé, Artiste-artisan à Taluen (titulaire)		Excusé	/
	ADAOUDE Carlos, Artiste-artisan à Papaïchton (titulaire)		Démission	/
	TANI Mirta, personne-qualifiée Vie associative et tourisme à Maripa-Soula (suppléante)		Suppléante	1
	DIFOU Charles, Enseignant libraire à Papaïchton (suppléant)		/	/
	DJABA Cimonard, Président de Wanton Melody à Papaïchton (suppléant)		Suppléant	1
	ALLINCKX Cindy, Agricultrice à Saül (suppléante)		Excusée	/
NGUYEN THI SANG Coline, Gérante Auberge de la montagne à Maripa-Soula (suppléante)		/	/	
APOUYOU Arnaud, Chef d'antenne Pôle emploi à Maripa-Soula (suppléant)		Excusé	/	
Cellule LEADER	QUARTAROLLO Anaïs, Assistante de gestion animatrice LEADER		1	
Invités	PAE/CTG	PROTO Aurélie, Chargée du pilotage et du suivi du PDRG2, service coordination Interfonds au Pôle affaires européennes de la Collectivité territoriale de Guyane POUCET Héloïse, Chargée de contrôle et Appui Juridique, service Qualité et Contrôle au Pôle affaires européennes de la Collectivité territoriale de Guyane	2	
	ASP	KREMER Julie, Chargée de la gestion de dispositifs d'aides européennes en faveur du développement rural LABORDE Daniel, Directeur régional Guyane de l'Agence de services et de paiement	1 Excusé	
	CNES Guyane	BATAILLE Thierry, Chargé des relations institutionnelles	Excusé	
Autres participants	CHAMPETIER Séverine, ancienne coordinatrice LEADER du GAL Sud Guyane CAILLAUX Mélie, Agent FEADER, CFPPA de Matiti, Antenne de Maripa-Soula		2	
Totaux			14 présents	7 votants

Introduction

Après l'accueil des participants, la réunion est ouverte par le Président du GAL, Mr Jules DEIE. Il remercie les membres et invités de leur présence et annonce l'ordre du jour. Il invite chacun à se présenter au cours d'un tour de table.

L'animatrice apporte une précision sur la structure de la Cellule LEADER : elle effectue l'intérim de l'ancienne coordinatrice jusqu'à l'arrivée de son remplaçant.

✓ Gouvernance du GAL Sud Guyane →

Suite au changement de direction de la structure membre du GAL Sud Guyane « Initiative Ouest Guyane » (IOG), le nouveau directeur Pascal VELINOR a souhaité mandater Arnaud CHARPENTIER TITY pour le représenter au comité de programmation. Après concertation, aucune objection émise à la validation de la nomination d'Arnaud CHARPENTIER TITY pour le remplacement de Julie SEILE, ancienne directrice d'IOG.

Il est évoqué la démission de Carlos ADAOUDE, envoyé par mail depuis le mois de novembre 2018. En accord avec le président du GAL Sud Guyane, une proposition de remplacement sera faite par la cellule LEADER aux membres du comité.

✓ Vérification du double quorum →

Le double quorum est confirmé par l'animatrice, avec la présence de 7 membres, dont 3 membres publics (3 titulaires) et 4 membres privés (2 titulaires et 2 suppléants) votants.

Emilie DJANI, suppléante de Paul BAKAMAN, participera aux débats mais ne disposera pas de voix votante.

✓ Validation du compte-rendu du Comité de programmation n° 4

Après une présentation du compte-rendu et un rappel des décisions prises lors du comité de programmation des 2 et 3 décembre 2019 à Saül, les membres présents procèdent à sa validation à l'unanimité.

1. Point sur la stratégie de développement local du Sud Guyane, actualités et suivi de la programmation LEADER

✓ Information du départ de la coordinatrice LEADER et de son remplacement

L'animatrice informe les membres du GAL Sud Guyane de la démission de Séverine CHAMPETIER, Coordinatrice LEADER, en date du 01 mars 2019. Son contrat a pris fin le 30 avril 2019. Dès la réception de sa démission, le PAG a rapidement procédé au recrutement de son remplaçant(e).

Le fiche de poste a été publiée depuis le mois de mars. Les candidatures ont été clôturées à la fin du mois d'avril. Une personne a été retenue, le PAG est entrain de finaliser son arrivée, prévu pour la fin du mois de Juin 2019. Le PAG informera les membres du Comité dès la validation de la candidature.

Séverine CHAMPETIER a souhaité participer à ce dernier comité. Elle explique aux membres les raisons de son départ et son souhait de changement de voie professionnelle.

✓ Présentation de la programmation prévisionnelle 2019

L'animatrice effectue une présentation des tableaux financiers transmis dans les dossiers aux membres du GAL Sud Guyane. Elle fait un rappel de l'enveloppe du GAL Sud Guyane, et présente l'état de la programmation actuelle ainsi qu'un état prévisionnel pour l'année 2019.

La cellule LEADER travaille actuellement sur la stratégie d'adaptation de l'enveloppe. Des propositions de transfert entre les fiches-actions et une réflexion pour la demande de réabonnement pourront être présentées au prochain comité de programmation.

Jules DEIE rappelle qu'il est important de contrôler de l'utilisation de l'outil LEADER sur le territoire. Le dossier du comité de ce jour met en sélection plusieurs agriculteurs de Maripa-Soula sur la fiche-action N°2. Jules DEIE insiste sur le fait qu'il est important d'inciter également les autres parties du territoire comme Papaïchton et Saül à se développer.

Suite à la participation de la cellule LEADER aux rencontres territoriales du Dispositif d'Appui au Développement Territorial (DADT) de la CTG à Maripa-Soula et Papaïchton, l'animatrice explique que peu de porteurs se sont présentés, et ceux présents exprimaient une réticence à travailler avec les fonds européens en raison des délais trop longs. Par sa présence aux animations telles que celles organisées par le DADT, la cellule LEADER essaie de remotiver tous les porteurs du territoire dans toutes les filières.

Lors des rencontres du DADT, la cellule LEADER a notamment travaillé en collaboration avec IOG, pour explorer les aides possibles, comme le prêt d'honneur. Ce dernier peut permettre aux porteurs d'obtenir un préfinancement et de pouvoir s'acquitter des dépenses pour ensuite solliciter le versement des fonds LEADER.

Le prochain coordinateur sera basé comme Séverine CHAMPETIER à Maripa-Soula. Dès son installation, l'animatrice l'accompagnera à la rencontre des porteurs potentiels suivis par l'ancienne coordinatrice. Des animations pourront être proposées sur le territoire pour rencontrer de nouveaux porteurs.

Julie KREMER, représentante de l'ASP, souhaite savoir si la cellule LEADER travaille en collaboration avec le DADT, et s'il y a des Agents de Développement Local (ADL) ou Agents de développement Economique (ADE) sur le territoire du GAL Sud Guyane.

L'animatrice répond que l'ADL doit s'installer à Maripa-Soula depuis le début de l'année mais que pour l'instant il n'effectue que des missions ponctuelles. L'ancienne coordinatrice LEADER précise que l'ADE est basée à Mana et qu'elle est venue plusieurs fois en concertation avec Pole emploi, Sud Guyane Entreprendre et le DADT, pour rencontrer des porteurs identifiés qui souhaitaient être accompagnés. Elle soulève un réel problème d'accompagnement continu, surtout pour les porteurs avec un rythme de travail plus faible.

Dans les projets prévisionnels LEADER, il est évoqué la Maison Familiale Rurale (MFR). Un agent est installé depuis plus d'un an pour travailler sur la problématique du décrochage scolaire. Avec la création d'une MFR en plein exercice, plusieurs filières pourront être développées en complément des filières du futur Lycée de Maripa-Soula.

Paul BAKAMAN intervient sur l'absence de projet dans le domaine social, de services à la personne. Lors de la prise en fonction du prochain coordinateur(trice), la cellule LEADER rencontrera à nouveau les porteurs potentiels. Les projets agricoles présentés lors de ce comité sont une opportunité. Accompagnés par le CFPPA de Matiti, il était plus facile de les présenter rapidement aux membres du GAL. D'autres porteurs qui évoluent plus doucement et pour lesquels un besoin d'accompagnement plus approfondi est nécessaire ne pouvaient être présentés dans un délai si court par l'animatrice, seule à gérer la cellule LEADER.

Paul BAKAMAN insiste sur les personnes âgées sur le Maroni, les personnes seules à domicile ou celles avec une aide familiale, qui rencontrent des difficultés et ont besoin d'être accompagnées par des structures professionnelles, notamment pour les déplacements.

L'animatrice informe le comité qu'un entretien avec un potentiel futur porteur a eu lieu lors des rencontres du DADT. Ce porteur souhaite créer une entreprise de services à la personne mais il ne pourra s'engager dans ce projet avant 1 an. La cellule LEADER souhaite trouver des solutions pour répondre à ce besoin sur le territoire. Il est évoqué une possibilité d'effectuer un appel à projet au début de l'année 2020 sur cette thématique.

2. Présentation et délibération sur les projets en cours de montage/ d'instruction

→ Pour Sélection et avis d'opportunité

Lors de ce comité, les 8 premiers projets sont présentés par Mélie CAILLAUX, agent FEADER de l'antenne de Maripa-Soula du CFPPA de Matiti. Maxime VERNIER, chargée de formations et conseils agricoles, et Mélie CAILLAUX, ont pour mission d'accompagner les agriculteurs du territoire.

Lors des rencontres territoriales du DADT du mois d'avril 2019, une agricultrice a rencontré la cellule LEADER afin de présenter un projet d'élevage de cochon et connaître les possibilités de financement LEADER pour celui-ci. Etant aidée et suivie par le CFPPA de Matiti, la cellule LEADER s'est ainsi rapprochée du CFPPA. Huit potentiels porteurs ont été identifiés au cours de cette réunion ; dans un souci d'équité, il a été décidé de les présenter tous ensemble.

Une présentation de chaque projet de maraichage ou d'élevage est faite par Mélie CAILLAUX. Elle explique que tous les porteurs sont accompagnés par le CFPPA, qu'ils ont participé à des formations mais qu'ils ne peuvent pas les mettre en pratique à cause du manque de matériel ou d'accès à l'eau. Elle indique que lorsqu'ils seront équipés, ils pourront réellement pratiquer l'agriculture et que le CFPPA pourra encore mieux les accompagner.

Un des membres du comité souhaite savoir s'il n'y aura pas de redondance dans la production et la distribution des produits. Il est précisé que les agriculteurs se concertent sur leurs productions pour diversifier leurs cultures, que les produits consommés sur le territoire sont actuellement importés du littoral, et que la demande en produits locaux est très forte. Ainsi, même si tous les agriculteurs produisent les mêmes cultures, il n'y a pas de risque de concurrence dans la distribution de ceux-ci.

Mélie CAILLAUX précise qu'il n'y a pas de monoculture, mais que les cultures sont au contraire diversifiées et que certains agriculteurs font de l'arboriculture. Les projets présentant de l'élevage se complètent avec le maraichage.

Jules DEIE rappelle que le CFPPA de Matiti est implanté à Maripa-Soula et que les formations sont dispensées sur cette commune. Il rappelle à Mélie CAILLAUX qu'il est important de travailler également avec les agriculteurs de Papaïchton afin que les autres parties du territoire profitent elles-aussi de ce soutien.

Mélie CAILLAUX précise que le CFPPA essaie de venir de plus en plus souvent sur Papaïchton et qu'actuellement 3 agriculteurs sont en formation. D'autres agriculteurs s'étaient renseignés sur des fonds FEADER, mais la difficulté du pré-financement avait posé problème. Aujourd'hui elle travaille sur des projets avec un financement de la Dotation Petite Agriculture (DAP), ainsi que des cessions de créance afin que les agriculteurs ne subissent plus le problème du préfinancement.

Concernant les cessions de créances, Héloïse POU CET, chargée de contrôle et appui juridique au PAE, souhaite insister sur un point particulier : des problèmes de paiement ont été constatés, notamment lors de cessions de créances successives, car celles-ci sont payées dans l'ordre de notification, qui n'est souvent pas en accord avec les émissions de facture. Cela a pu conduire à une déchéance de droit ; dans ce cas, la faute est portée par le bénéficiaire.

Julie KREMER précise qu'il est effectivement plus prudent de ne présenter qu'une seule cession de créance à la fois. Elle souhaite connaître le nombre de porteurs de projets suivis par Mélie CAILLAUX qui sont éligibles à la DPA. Il est précisé que trois sont en activité professionnelle et que seulement 5 porteurs peuvent y prétendre. Le montage des dossiers est en cours et il est envisagé un dépôt pour le mois de juillet. Plusieurs problèmes sont rencontrés : trouver des entreprises pour le forage, d'autres favorables aux cessions de créance, choisir du matériel adapté au territoire etc.

La question des points de vente des agriculteurs, futurs porteurs LEADER, est évoquée. Mélie CAILLAUX rappelle que les actuels points de vente sont connus des consommateurs et que les agriculteurs sont en relation avec les restaurateurs, le collège de Maripa-Soula, l'internat etc. La production étant trop faible par rapport à la demande, les produits sont vendus dans l'heure.

Quatre marchés agricoles ont été organisés à Maripa-Soula avec l'aide de l'animatrice agro-transformation du PAG, et une foire agricole regroupant les producteurs de Maripa-Soula et Papaïchton a été organisée cette année. Un projet de construction d'un marché à Maripa-Soula est également en cours.

Mélie CAILLAUX précise que, pour tous les projets LEADER présentés lors de ce comité, les porteurs sont en concession agricole ou en bail emphytéotique. Seulement 2 porteurs sont en attente pour être présentés en commission d'attribution foncière avant la fin de l'année. Ils sont également dans une démarche de formalisation avec l'AMEXA.

Ces projets vont permettre une agriculture et un élevage plus innovant. Les éleveurs feront du maraîchage pour nourrir les bêtes et pour éviter d'être dépendants de l'importation de leur nourriture. Le fumier de l'élevage sera utilisé pour le maraîchage.

Une note de présentation est jointe à la demande d'aide. Elle comporte le suivi, l'évaluation et la pérennisation des projets. Une approche collective est mise en avant avec la présence de l'association Oli Tanga et le CFPPA de Matiti.

L'animatrice LEADER précise que les projets sont en cours de montage. Le budget présenté est prévisionnel, en attente de finalisation des devis. Le montant pourra être ajusté à la hausse ou à la baisse ; dans tous les cas il ne dépassera pas le plafond de la fiche-action N°2, soit 30 000 euros. Le taux d'aide pour les agriculteurs est de 90%.

L'animatrice LEADER propose aux membres du GAL de procéder à la sélection et d'émettre un avis d'opportunité après la présentation des projets par Mélie CAILLAUX. Conformément au règlement intérieur du GAL Sud Guyane, la programmation pourra se faire ultérieurement, par le biais d'une consultation écrite, dès réception d'un avis réglementaire favorable au terme de l'instruction menée par le PAE.

Mélie CAILLAUX est remerciée pour sa présentation et son investissement. Elle peut alors disposer afin que le comité puisse procéder au vote. Un rappel des critères de sélection de la grille de notation de la fiche-action N°2 et de ses coefficients est effectué.

Projet « Aménagement d'une parcelle maraîchère à Maripa-Soula » - Emile SACAPOU

→ Projet rattaché à la **Fiche-action 2** : Soutenir les filières locales et services de proximité, en lien avec ressources naturelles du territoire – **Action 2** : Soutien à la mise en place d'aménagements et d'équipements → à déposer

Emile SACAPOU sédentarise actuellement un ancien terrain destiné à la culture itinérante de manioc. L'objectif général est que cette culture devienne minoritaire au profit de cultures maraîchères et fruitières.

Ses objectifs spécifiques sont :

- approvisionner la commune en fruits et légumes frais ;
- dégager un revenu complémentaire ;
- adopter de nouvelles pratiques, à la fois innovantes et adaptées aux contraintes locales.

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant en €	Taux %
FEADER 85%	17 782.27 €	
CTG dont fonds CNES 15%	3 138.05 €	
Total aides publiques	20 920.32 €	90%
Autofinancement	2 324.48 €	10%
Coût global	24 296.96 €	100%

Nature des dépenses

- Achat de matériels et équipements
- Frais de transport
- Auto-construction

Emile SACAPOU ne pourra pas bénéficier de la DPA parce qu'il est salarié communal. Il est demandé si la précarité du contrat pouvait être prise en compte. Il est répondu que le critère de la CTG est de ne pas être salarié, peu importe le contrat. Les invités du PAE précisent que la DPA aide des personnes ayant l'agriculture pour seule activité et qu'elle n'est pas prévue pour une double activité.

Après des échanges sur les justifications ou commentaires de la grille de notation, les membres du GAL procèdent à la sélection :

Double quorum :	Ok – 7 votants (3 publics et 4 privés)
Avis réglementaire de l'AG	Le dossier n'a pas encore été déposé pour instruction
Notation et Avis CP	Note 11/11 - Avis d'opportunité favorable à l'unanimité

Projet « Aménagement d'une parcelle maraîchère pour l'approvisionnement de fruits et légumes frais de Maripa-Soula » - Gaston MACHINE

→ Projet rattaché à la **Fiche-action 2** : Soutenir les filières locales et services de proximité, en lien avec ressources naturelles du territoire – **Action 2** : Soutien à la mise en place d'aménagements et d'équipements → à déposer

L'activité de Gaston MACHINE, au départ centrée sur l'agriculture traditionnelle itinérante, s'est progressivement professionnalisée et orientée vers une agriculture sédentaire. Il souhaite ainsi développer son activité de maraîchage.

Ses objectifs sont :

- approvisionner la commune en fruits et légumes frais ;
- diversifier la production afin de favoriser l'émergence de nouveaux produits sur le marché local ;
- adopter de nouvelles pratiques, à la fois innovantes et adaptées aux contraintes locales.

Afin de réaliser ses objectifs, Gaston MACHINE prévoit :

- de s'équiper d'un système d'irrigation ;
- de s'équiper de serres et d'une pépinière ;
- d'installer une clôture autour de sa parcelle ;
- de réaliser un abri pour stocker l'ensemble de son matériel.

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant en €	Taux %
FEADER 85%	11 676.29 €	
CTG dont fonds CNES 15%	2 060.52 €	
Total aides publiques	13 736.81 €	90%
Autofinancement	1 526.31 €	10%
Coût global	15 263.12 €	100%

Nature des dépenses

- Achat de matériels et équipements
- Frais de transport
- Auto-construction

Après des échanges sur les justifications ou commentaires de la grille de notation, les membres du GAL procèdent à la sélection :

Double quorum :	Ok – 7 votants (3 publics et 4 privés)
Avis réglementaire de l'AG	Le dossier n'a pas encore été déposé pour instruction
Notation et Avis CP	Note 11/11 - Avis d'opportunité favorable à l'unanimité

Projets « Equipement d'un élevage de volaille à Papaïchton » - Alfred DJABA

→ *Projet rattaché à la Fiche-action 2 : Soutenir les filières locales et services de proximité, en lien avec ressources naturelles du territoire – Action 2 : Soutien à la mise en place d'aménagements et d'équipements* → à déposer

M. DJABA, éleveur de Papaïchton, souhaite développer son activité déjà existante avec la construction de plusieurs ateliers de volailles, afin d'approvisionner les communes en produits avicoles de qualité. Le projet se veut adapté aux contraintes locales avec la mise en place de pratiques agro-écologiques et la limitation des achats d'aliments.

Afin de réaliser ses objectifs, M. DJABA prévoit :

- de construire 3 bâtiments d'élevages équipés (poule, pintade et canard) ;
- de s'équiper d'un système d'approvisionnement en eau ;
- de s'équiper d'une clôture.

La demande de produits est tellement importante par rapport à l'offre que des habitants de Maripa-Soula se déplacent à Papaïchton pour acheter les œufs de M. DJABA.

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant en €	Taux %
FEADER 85%	19 391.22 €	
CTG dont fonds CNES 15%	3 421.98 €	
Total aides publiques	22 813.20 €	90%
Autofinancement	2 534.80 €	10%
Coût global	25 348.00 €	100%

Nature des dépenses

- Achat de matériels et équipements
- Frais de transport
- Auto-construction

Après des échanges sur les justifications ou commentaires de la grille de notation, les membres du GAL procèdent à la sélection :

Double quorum :	Ok – 7 votants (3 publics et 4 privés)
Avis réglementaire de l'AG	Le dossier n'a pas encore été déposé pour instruction
Notation et Avis CP	Note 09/11 - Avis d'opportunité favorable à l'unanimité

Projet « Aménagement d'un élevage porcin avec des volailles associé à un verger » - Entreprise agricole Deel Star - Kolloe DEEL

→ *Projet rattaché à la Fiche-action 2 : Soutenir les filières locales et services de proximité, en lien avec ressources naturelles du territoire – Action 2 : Soutien à la mise en place d'aménagements et d'équipements* → à déposer

Kolloe DEEL souhaite développer un atelier d'élevage porcin sur sa parcelle agricole et protéger son espace grâce à une clôture. Elle souhaite approvisionner les communes en produits de qualité. Sur une parcelle d'environ 5ha, située à 5km du bourg, plusieurs activités seront mises en place :

- Des arbres fruitiers déjà en place et dont la surface va s'agrandir petit à petit ;
- Du maraîchage, qui s'installera progressivement ;
- Un élevage de porc, qui constituera la principale activité de l'exploitation ;
- Un élevage de volaille, qui consolidera la trésorerie et constituera un apport en matière fertilisante supplémentaire.

Afin de réaliser ses objectifs, L'entreprise agricole DEEL Star prévoit :

- de s'équiper d'un système d'approvisionnement en eau;
- de construire 2 bâtiments d'élevages (porcins et volailles)
- d'installer une clôture

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant en €	Taux %
FEADER 85%	22 063.15 €	
CTG dont fonds CNES 15%	3 893.50 €	
Total aides publiques	25 956.65 €	90%
Autofinancement	2 884.07 €	10%
Coût global	28 840.72 €	100%

Nature des dépenses

- Achat de matériels et équipements
- Frais de transport
- Auto-construction

Après des échanges sur les justifications ou commentaires de la grille de notation, les membres du GAL procèdent à la sélection :

Double quorum :	Ok – 7 votants (3 publics et 4 privés)
Avis réglementaire de l'AG	Le dossier n'a pas encore été déposé pour instruction
Notation et Avis CP	Note 09/11 - Avis d'opportunité favorable à l'unanimité

Projet « Aménagement d'un élevage porcin et avicole » Lomin KOUAKOU

➔ *Projet rattaché à la Fiche-action 2 : Soutenir les filières locales et services de proximité, en lien avec ressources naturelles du territoire – Action 2 : Soutien à la mise en place d'aménagements et d'équipements ➔ à déposer*

Lomin KOUAKOU souhaite produire des aliments carnés locaux et de qualité (viande de porc, de volaille et des œufs) afin d'approvisionner les habitants des communes du territoire.

Afin de réaliser son objectif, Lomin KOUAKOU prévoit :

- de s'équiper d'un système d'approvisionnement en eau ;
- de construire 2 bâtiments d'élevages (porcins et volailles) ;
- d'installer une clôture

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant en €	Taux %
FEADER 85%	22 063.15 €	
CTG dont fonds CNES 15%	3 893.50 €	
Total aides publiques	25 956.65 €	90%
Autofinancement	2 884.07 €	10%
Coût global	28 840.72 €	100%

Nature des dépenses

- Achat de matériels et équipements
- Frais de transport
- Auto-construction

Après des échanges sur les justifications ou commentaires de la grille de notation, les membres du GAL procèdent à la sélection :

Double quorum :	Ok – 7 votants (3 publics et 4 privés)
Avis réglementaire de l'AG	Le dossier n'a pas encore été déposé pour instruction
Notation et Avis CP	Note 09/11 - Avis d'opportunité favorable à l'unanimité

Projet « Aménagement d'un élevage porcin et avivole» Marie-Luce BLAKAMAN

→ **Projet rattaché à la Fiche-action 2 : Soutenir les filières locales et services de proximité, en lien avec ressources naturelles du territoire – Action 2 : Soutien à la mise en place d'aménagements et d'équipements** → à déposer

Marie-Luce BLAKAMAN souhaite produire de la viande locale et répondre aux attentes des consommateurs : avoir une viande de qualité à des prix abordables. Pour cela elle souhaite mettre en place un élevage porcin et avoir un accès à l'eau pour subvenir aux besoins des animaux.

Afin de réaliser ses objectifs, Marie-Luce BLAKAMAN prévoit :

- de s'équiper d'un système d'approvisionnement en eau;
- de construire 1 bâtiment d'élevage porcin

Il est précisé que le titre est erroné, il doit être remplacé par « Aménagement d'un élevage porcin ».

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant en €	Taux %
FEADER 85%	17 782.27 €	
CTG dont fonds CNES 15%	3 138.05 €	
Total aides publiques	20 920.32 €	90%
Autofinancement	2 324.48 €	10%
Coût global	23 244.80 €	100%

Nature des dépenses

- Achat de matériels et équipements
- Frais de transport
- Auto-construction

Après des échanges sur les justifications ou commentaires de la grille de notation, les membres du GAL procèdent à la sélection :

Double quorum :	Ok – 7 votants (3 publics et 4 privés)
Avis réglementaire de l'AG	Le dossier n'a pas encore été déposé pour instruction
Notation et Avis CP	Note 09/11 - Avis d'opportunité favorable à l'unanimité

Projet « Equipement d'une Ferme Pédagogique au cœur du Parc Amazonien de Guyane» - Entreprise La Ferme des Abattis – Julienne DAMASE

→ **Fiche-action 2 : Soutenir les filières locales et services de proximité, en lien avec ressources naturelles du territoire - Action 2 : Soutien à la mise en place d'aménagements et d'équipements**

→ **Ou Fiche-action 3 : Asseoir le développement du tourisme sur les ressources patrimoniales pour une plus grande notoriété du Sud Guyane - Action 2 : Soutien à la création et au développement d'activités et de services touristiques**

Julienne DAMASE, gérante de La ferme des Abattis, souhaite développer une ferme pédagogique, avec l'implantation d'arbres fruitiers, du maraîchage pleins champs et un élevage de volailles et de chèvres. Elle souhaite approvisionner les communes en produits de qualité. Ce projet a également une visée touristique avec la création d'un circuit touristique.

Afin de réaliser ses objectifs, la Ferme des Abattis prévoit :

- de s'équiper d'un système d'approvisionnement en eau ;
- d'installer une clôture ;
- de construire 1 bâtiment d'élevage (chèvres) ;
- d'aménager une piste d'accès au site ;
- de construire 2 carbets d'accueil avec sanitaire.

Après débat, les membres du comité estiment que ce projet a une démarche davantage tournée vers le tourisme. Il tend à être un projet agro-touristique. Il est alors décidé que ce projet ne sera pas mis à la sélection aujourd'hui et qu'il devra être représenté devant le comité de programmation après un travail avec le CFPPA de Matiti et la cellule LEADER pour l'inscrire dans le cadre de la fiche action 3.

Projet « Aménagement d'une parcelle maraîchère et d'ateliers complémentaires d'élevage pour une production de produits frais aux portes de la ville de Maripa-Soula » - Bernadette ALIMAN'HE

→ Projet rattaché à la **Fiche-action 2** : Soutenir les filières locales et services de proximité, en lien avec ressources naturelles du territoire – **Action 2** : Soutien à la mise en place d'aménagements et d'équipements → à déposer

Bernadette ALIMAN'HE, agricultrice à Maripa-Soula, souhaite développer son activité déjà existante. Elle prévoit l'aménagement de sa parcelle agricole et la construction d'ateliers d'élevage afin d'approvisionner les communes en produits de qualité. Le projet se veut adapté aux contraintes locales grâce à la mise en place de pratiques agro-écologiques cohérentes avec les sols guyanais, peu fertiles sans un apport constant en matière organique.

Ce projet permettra aussi de mettre en valeur la culture amérindienne : agriculture sur brûlis, mets traditionnels (cashiri, cassave...), artisanats (porte bébé, hamac en coton produit et filé sur place).

Afin de réaliser ses objectifs, Bernadette ALIMAN'HE prévoit :

- de s'équiper d'un système d'approvisionnement en eau ;
- d'installer une clôture ;
- de construire 2 bâtiments d'élevages équipés (volailles et chèvres) ;
- de construire 2 serres et 1 pépinière ;
- de s'équiper de panneau solaire

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant en €	Taux %
FEADER 85%	21 463.39 €	
CTG dont fonds CNES 15%	3 787.66 €	
Total aides publiques	25 251.05 €	90%
Autofinancement	2 805.67 €	10%
Coût global	28 056.72 €	100%

Nature des dépenses

- Achat de matériels et équipements
- Frais de transport
- Auto-construction

Comme pour Julienne DAMASE, un débat est engagé sur la nature du projet, davantage agricole ou touristique. Il ressort des échanges que, même si Bernadette ALIMAN'HE n'a que peu d'aménagements agricoles à effectuer, elle axe ses animations autour de l'artisanat et de la transformation agricole. Il est conclu que la dominante est agricole.

Le comité sélectionnera et donnera un avis d'opportunité sur le projet en résonance avec la fiche 2, excluant la demande de carbet d'accueil. Une présentation d'un nouveau plan de financement sans le carbet d'accueil sera faite au prochain comité.

Après des échanges sur les justifications ou commentaires de la grille de notation, les membres du GAL procèdent à la sélection :

Double quorum :	Ok – 7 votants (3 publics et 4 privés)
Avis règlementaire de l'AG	Le dossier n'a pas encore été déposé pour instruction
Notation et Avis CP	Note 09/11 - Avis d'opportunité favorable à l'unanimité

✓ **Conclusion des projets agricoles Maripa-Soula et Papaïchton :**

La plupart des projets agricoles présentés lors de ce comité permettront de fournir de la viande locale et de diminuer la dépendance aux importations du littoral.

Les agriculteurs s'organisent pour permettre le développement de l'élevage, il est par conséquent nécessaire d'attirer l'attention des autres structures indispensables à ce développement (abattoir et service vétérinaire). En réponse à cet enjeu, le comité de programmation a décidé d'appliquer la note de 0 dans le critère « pérennisation de l'activité à travers son mode d'organisation et/ou de gestion » pour les projets d'élevage.

Projet « Equipement en scierie mobile pour la valorisation du bois issu de la défriche agricole à Saül »- Ferme du Fromager – Mandy ALLINCKX

→ **Projet rattaché à la Fiche-action 2 : Soutenir les filières locales et services de proximité, en lien avec ressources naturelles du territoire – Action 2 : Soutien à la mise en place d'aménagements et d'équipements** → En cours d'instruction

Mandy ALLINCKX est excusée pour son absence ce jour, la présentation du projet est faite par l'animatrice de la cellule LEADER.

A travers le projet d'acquisition d'une scierie mobile, la Ferme du Fromager souhaite développer son activité agricole et mettre en valeur le bois issu de la défriche agricole.

Les objectifs sont :

- utiliser le bois exploitable pour ériger à moindre coût des bâtiments d'exploitation agricole dédiés à son activité ;
- revendre le surplus du bois exploitable ;
- valoriser le bois issu de la défriche agricole ;
- utiliser les coproduits (sciures et broyat) pour couvrir et enrichir le sol.

A ce stade, la cellule LEADER est en discussion avec le service instructeur du Pole des affaires européennes concernant le taux d'aide applicable, 75% ou 90%. Le projet est présenté lors de ce comité pour sélection. Une consultation écrite pourra être envoyée aux membres du comité de programmation avec le plan de financement final.

Aurélien PROTO et Héloïse POUSSET interviennent sur les taux d'aides applicables ; ceux inscrits sur l'avis réglementaire et sur les fiches actions du GAL Sud Guyane. Elles évoquent les pénalités possibles en cas d'erreur et expliquent qu'il est préférable parfois de baisser le taux d'aide. Les taux sont également concertés avec la DAAF pour le FEADER.

Plan de financement prévisionnel

Financiers	Montant en €	Taux %
FEADER 85%	17 329.16 €	
CTG dont fonds CNES 15%	3 058.09 €	
Total aides publiques	20 387.25 €	75%
Autofinancement	6 795.75 €	25%
Coût global	27 183,00 €	

Nature des dépenses

- Achat d'une scierie
- Frais de transport

Héloïse Poucet s'interroge sur la viabilité du projet si le taux d'autofinancement n'est plus de 10% mais de 25% : le porteur pourra-t-il supporter le montant de celui-ci ? L'animatrice explique qu'une demande de prêt d'honneur auprès de l'IOG est en cours de montage, afin de permettre au projet d'être viable malgré le taux d'aide de 75% et non 90%.

Après un rappel des critères de la grille de notation et échanges, les membres du GAL procèdent à la sélection :

Double quorum :	Ok – 7 votants (3 publics et 4 privés)
Avis réglementaire de l'AG	Avis favorable – 15/03/2019
Notation et Avis CP	Note 10/11 - Avis d'opportunité favorable à l'unanimité

3. Point sur les projets en cours de réalisation

Projet « Equipement d'une entreprise d'entretien des sentiers de randonnée à Saül » - Uka Bois Multiservices

→ **Projet rattaché à la Fiche-action 2 : Soutenir les filières locales et services de proximité, en lien avec ressources naturelles du territoire – Action 2 : Soutien à la mise en place d'aménagements et d'équipements** → programmé

Implantée à Saül, l'entreprise de Pacôme COUFFIGNAL, intitulée UKA Bois Multiservices, a pour objectif général de développer une offre locale de services en matière de construction et entretien de carbetts privés et publics type habitat traditionnel, mais aussi en matière d'entretien et d'aménagement des sentiers de randonnée pour servir les intérêts touristiques locaux.

Avec le programme LEADER, Pacôme COUFFIGNAL a souhaité s'équiper pour assurer au mieux l'entretien de sentiers de randonnée. Le projet a obtenu un avis d'opportunité favorable lors du comité de programmation n°4 le 03/12/18. La demande de subvention complète a été déposée au Pole des Affaires européennes le 26/12/2018. Suite à l'avis réglementaire favorable du PAE reçu par courriel le 15/03/2019, le comité de programmation a émis un avis favorable définitif lors de la consultation écrite du 18/03/2019. Cet avis et le projet de convention ont été transmis au PAE le 25/03/2019.

Plan de financement retenu par l'Autorité de gestion après instruction, et validé en consultation écrite le 18/03/2019:

Financiers	Montant en €	Taux en %
FEADER	19 103,92 €	64%
CTG dont fonds CNES	3 371,28 €	11%
Total aides publiques retenues	22 475,20 €	75%
Autofinancement	7 491,74 €	25%
Recettes	4 200,00 €	
Total du Projet	29 966,94 €	

Nature des dépenses retenues par l'Autorité de Gestion

Postes de dépenses	Montants retenu en €
A- Coûts liés à l'achat de matériels et d'équipements (dont 1 333.80 € auto construction)	29 098.18
B -Coûts liés à la formation	730.80
G-Coûts liés aux déplacements	137.96
Total	29 966.94 €

Le PAE a transmis un plan de financement rectifié afin que celui-ci soit voté par le comité. Il fait apparaître la partie contribution en nature distinctement de l'autofinancement.

Plan de financement retenu par l'Autorité de gestion après instruction, et présenté par la cellule LEADER en CP n°5 le 11/05/2019 :

Retenu par l'AG : plan de financement à présenter au comité de programmation GAL

Financier	Montant en €	Taux en %
FEADER – 85%	19 103,92	64
CTG dont fonds CNES -15%	3 371,28	11
TOP-UP	0	
Assiette éligible retenue	28 633,14	
Total aides publiques	22 475,20	75
Autofinancement	6 177,94	21
Contribution en nature	1 333,80	4
Coût global	29 986,94	

Montant calculé sur la base de la Feuille de calcul validée par l'ASP.

⇒ La convention étant en cours de finalisation, elle sera modifiée directement sans besoin d'un avenant.

Double quorum	Ok – 7 votants (3 publics et 4 privés)
Avis réglementaire de l'AG	Avis favorable – 15/03/2019
Avis CP	Avis favorable à l'unanimité

Projet « Création d'une Brikotek en appui à la filière Amélioration de l'habitat à Maripa-Soula » Association nationale des Compagnons Bâtisseurs (ANCB)

→ **Projet rattaché à la Fiche-action 2** : Soutenir les filières locales et services de proximité, en lien avec ressources naturelles du territoire – **Action 1** : Appui à l'émergence et à la structuration de filières locales et services associés – **Action 2** : Soutien à la mise en place d'aménagements et d'équipements → Déprogrammé

L'animatrice souhaite porter une attention particulière aux membres du comité sur le projet « Création d'une Brikotek » d'un montant de 164 000 euros. L'ANCB, porteur de ce projet, ne souhaite plus solliciter le programme LEADER pour son projet réalisé sur le territoire du GAL Sud Guyane. Le porteur a indiqué que les délais d'instruction avaient été trop longs et qu'il ne souhaite pas faire face à ces mêmes délais lors du paiement.

La cellule LEADER a alors alerté le PAE sur ce dossier. La réponse fut la suivante : « Suite aux échanges que nous avons pu avoir sur le dossier de la Brikotek et la volonté du porteur de se faire financer par la préfecture de Guyane, ma directrice et moi-même avons rencontré nos collègues de la préfecture. Après une réflexion poussée autour de la table pour mettre en place un cofinancement qui tienne la route sur le dossier, nous avons conclu qu'il était très compliqué (notamment en terme d'instruction) de maintenir la part LEADER. Le porteur en serait lésé de par les délais de mise en paiement (qui ne sont pas maîtrisés par le PAE) et le montant total du dossier revu à la hausse. »

Il est important que les membres du GAL Sud Guyane soient informés des problèmes de délai que rencontrent les dossiers LEADER. Pour rappel, un courrier du Président du GAL Sud Guyane avait été adressé au Président de la CTG afin de l'informer des difficultés persistantes dans la mise en œuvre du programme LEADER et d'obtenir une réunion de travail entre le GAL, la CTG, et l'ASP.

A la suite de ce courrier, le directeur par intérim du PAG, Arnaud ANSELIN, le responsable du service développement durable, Matthieu DESCOMBES et la cellule LEADER ont participé le 14 janvier 2019 à une réunion technique au PAE composée de tous les services concernés par le programme LEADER et de la direction du PAE. Lors de cette réunion, le manque d'effectif important dans le service instruction LEADER a été évoqué pour justifier les problèmes de délai. Il a été annoncé un recrutement et une réorganisation du service menée depuis le mois de novembre 2018 pour pallier aux difficultés du LEADER.

La cellule LEADER a participé aux rencontres territoriales du DADT au mois d'avril 2019. Peu de porteurs se sont présentés lors des rencontres, aucun porteur de moins de 40 ans. Il ressort que les porteurs potentiels sont réticents à solliciter des aides de l'Union européenne car ils estiment que les délais sont trop longs et les procédures trop compliquées, même pour le programme LEADER. Une démotivation générale des porteurs est observée par la cellule LEADER.

Héloïse POUCKET intervient sur le sujet de la Brikotek en précisant que si l'analyse OQDP avait été validée, son régime d'aide aurait été différent, et peut être moins avantageux pour l'association qui aurait alors renoncé plus tôt à la subvention LEADER. La cellule LEADER rappelle alors que l'instruction a pris plus de 6 mois après le dépôt du dossier au PAE et que l'analyse OQDP n'a pas été l'élément le plus déterminant pour le porteur dans sa demande de déprogrammation du projet.

Héloïse POUCKET explique que les services du PAE essaient de réduire les délais, de mettre en place des procédures et des outils pour les GALs afin qu'ils soient plus indépendants dans les premières analyses.

A ce jour, l'animatrice LEADER peut confirmer une légère amélioration des délais d'instruction pour des dossiers simples. Mais elle affirme que les délais de paiement sont toujours longs, soit plus de 8 mois. La cellule LEADER essaye de remotiver les porteurs privés. Elle travaille en étroite collaboration avec le PAE pour que les délais soit raccourcis.

Clôture

Au terme de ces échanges, les membres du GAL sont invités à se tenir prêts pour les consultations écrites à venir, lancées dès réception de l'avis réglementaire des projets en cours de montage et d'instruction au PAE.

Le président du comité de programmation remercie Séverine Champetier pour son implication et son investissement durant toute sa mission.

La séance est levée après avoir remercié l'animatrice LEADER Anaïs QUARTAROLLO et l'ensemble des participants de leur présence et de leur implication. Tous sont invités à se retrouver autour d'un repas.

Le Président du GAL Sud Guyane



Jules DEIE